



Communiqué

Pour diffusion immédiate

AVENIR DU MONT-ORFORD La MRC fonde une société d'économie mixte

Magog, le 19 janvier 2011 - Après plusieurs mois de travaux et de consultation, le comité administratif mandaté par la MRC de Memphrémagog a officiellement déposé au conseil, ce soir, un projet de résolution visant à fonder une société d'économie mixte (SÉM), régie par la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* (LSÉM) et qui assumera la responsabilité de l'exploitation du centre de ski et du terrain de golf du Mont Orford.

Le préfet de la MRC, monsieur Gérard Marinovich, a expliqué « que la MRC souhaite s'associer à une entreprise privée qui saura développer et articuler une stratégie gagnante pour assurer la pérennité du centre de ski et du terrain de golf. Celle-ci aura aussi le mandat de développer et de réaliser des activités récréotouristiques complémentaires afin que les installations soient utilisées durant les quatre saisons ».

Il a également annoncé « qu'à cet effet, le conseil de la MRC adoptait ce soir une résolution suivant laquelle la MRC décidait d'exercer la compétence que la *Loi concernant le parc national du Mont-Orford* lui conférait par le biais d'une SÉM. C'est dans ce contexte qu'un appel de candidatures est lancé. »

« Afin de choisir le cofondateur de la SÉM, nous procéderons par appel de candidatures. Pour être considérée, toute personne exploitant une entreprise dans le secteur privé devra soumettre sa candidature à la MRC au plus tard le **23 mars 2011** à 10 h, et ce, en respectant les règles, modalités et conditions édictées dans les documents préparés par la MRC. Aussi, la MRC conviera les candidats à une réunion d'information qui se tiendra au début du mois de février. »

Monsieur Marinovich a rappelé que, le 20 octobre dernier, la MRC avait fait connaître son intention de se porter acquéreur des actifs du centre de ski et du terrain de golf, actifs d'environ 6 M \$. « Ce sont principalement ces actifs qui constitueront la contribution de la MRC au capital-actions versé de la SÉM à être constituée à cette fin. De son côté, la contribution de l'entreprise privée devra être d'au moins 20 % du capital-actions de la SÉM, soit 1,5 M \$, puisque les actifs au bilan d'ouverture auront une valeur de 7,5 M \$ ».

Le préfet a insisté sur la qualité du bilan d'ouverture de la nouvelle entreprise et sur sa capacité à générer par elle-même les ressources financières nécessaires à son exploitation, soit : le financement bancaire conventionnel, la marge de crédit, le financement hypothécaire, le prêt à termes et tout autre financement ou programme disponible sur le marché. « Je tiens encore une fois à rassurer les citoyens et les citoyennes sur le fait qu'en aucun temps la MRC n'aura l'obligation de cautionner ou de garantir quelque engagement financier que ce soit de la SÉM ou de contribuer à son financement », a-t-il tenu à dire.

En ce qui a trait au fonds de relance créé par le Centre local de développement de la MRC pour favoriser la pérennité de la station touristique et estimé actuellement à quelque 775 000 \$ pour les cinq prochaines années, monsieur Marinovich s'est dit confiant de voir la SÉM se qualifier pour obtenir une aide financière dans la mesure où elle respecte les objectifs du fonds.

Il a terminé en mentionnant que tout a été mis en place pour que l'ensemble du processus respecte l'échéance du 31 mai 2011. « Le processus est officiellement lancé ce soir et nous nous assurerons que tout se déroule rondement et efficacement. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que nous sommes sur la bonne voie pour donner un second souffle à la station récréotouristique du Mont Orford », a déclaré Gérard Marinovich.

-30-

Source :

M. Guy Jauron
Directeur général
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 29

Information :

M. Gérard Marinovich
Préfet
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292